



Au bout du fil !

La liberté syndicale ne s'use que quand on ne s'en sert pas

DÉCEMBRE 2014 – BULLETIN N° 35

CENTRES D'APPELS

JAMAIS DEUX SANS TROIS !

Fédération CGT Des Sociétés d'Études — Coordination nationale des Centres d'Appels

263, Rue de Paris — Case 421 — 93514 Montreuil cedex — Tél : +33 1 55 82 89 41 — Fax : +33 1 55 82 89 42 — Courriel : cnpresta@cgt.fr — Site Internet : <http://www.soc-etudes.cgt.fr/>

Suite au mouvement social du mois de mai dernier, l'intersyndicale CGT / CFDT / CFTC / FO / SUD avait sollicité de rencontrer le syndicat patronal SP2C, ainsi que les ministères de l'Economie et du Travail.

Nous avons rencontré le mois dernier le SP2C et le Ministère du Travail (Cf. *AU BOUT DU FIL* n°34), il nous restait plus qu'à être reçu par le Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique. Cela sera chose faite le 9 décembre prochain.

Nous y rencontrerons que Madame Astrid PANOSYAN, Messieurs Christian GUENOD et Jean-Claude LUCIANI, Conseillers au Cabinet d'Emmanuel MACRON.

Pour notre part, nous irons demander la tenue d'une table ronde réunissant l'ensemble des acteurs du secteur (*donneurs d'ordres, prestataires et représentants des salarié-e-s*) afin de définir de nouvelles règles de vie tant économiques que sociales acceptables par tous.

Mais cela ne veut pas dire que nous dédouanons les patrons du secteur de leurs responsabilités dans la dégradation de la situation sociale que nous constatons tous les jours. Notamment, nous souhaitons que soit abordé la question de l'utilisation du Crédit d'Impôts Compétitivité Emploi (CICE) qu'ont perçu les entreprises du secteur.

Pour certaines grosses sociétés prestataires, ce crédit représente plusieurs millions d'euros d'allègement de cotisations sociales sans que les salarié-e-s ne constatent d'amélioration de leur quotidien que cela soit en terme de pouvoir d'achat ou conditions de travail.

Bien au contraire, les peu de fois où les Comité d'Entreprise ont été informés (*alors que c'est une obligation légale*) sur l'utilisation de ce crédit, c'était pour indiquer que celui-ci était réinjecté pour améliorer la compétitivité de l'entreprise ou améliorer le fond de roulement, etc.

Cet argent est donc parti directement ou indirectement dans la poche des actionnaires et non celle des salarié-e-s comme l'avait

prévu le Gouvernement.

Cela représente donc un « *vol* » manifeste organisé par le patronat du secteur. Un vol à double titre, car ce crédit d'impôt a été détourné de son but premier qui était d'améliorer les conditions de travail et/ou de rémunérations des salarié-e-s. Mais aussi car cet argent donné aux patrons est autant de ressources enlevées à notre système de protection sociale, déjà mis à mal par des années d'exonérations patronales en tout genre. Et cette défaillance de notre régime de protection sociale, c'est encore les plus démunis qui en paie le prix, par l'abandon de certains soins.

C'est donc tout cela que nous débattons avec les représentants du Ministère de l'Economie.

Bulletin d'adhésion

Nom et prénom : _____

Adresse personnelle : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

Nom entreprise : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Secteur d'activité : _____

Catégorie professionnelle (cocher la case correspondante) :

- Employé Technicien Agent de maîtrise
 Cadre Ingénieur

A retourner par courrier à l'adresse située à gauche.